



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2023/16



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
19 septembre 2023

Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023
Point 10 de l'ordre du jour provisoire***

**Guide des préparatifs en vue de l'élaboration
de directives internationales sur les villes intelligentes
centrées sur les personnes qui offriraient un cadre non
contraignant pour la formulation de réglementations,
plans et stratégies aux échelles nationale et locale
en matière de villes intelligentes**

**Proposition de guide des préparatifs en vue de l'élaboration
de directives internationales sur les villes intelligentes centrées
sur les personnes qui offriraient un cadre non contraignant
pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux
échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes****

Rapport de la Directrice exécutive

1. Le présent rapport contient des informations actualisées sur l'état d'application de la résolution intitulée « Directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes », adoptée par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) à sa deuxième session (HSP/HA.2/L.4).

I. Introduction

2. La nécessité d'établir des normes et principes internationaux pour définir le rôle de la numérisation dans des villes inclusives, durables et centrées sur les êtres humains est toujours plus pressante. Face à l'accélération tant de l'urbanisation que de la numérisation, il est urgent de tirer le meilleur parti possible des technologies numériques, tout en atténuant les risques qui y sont associés, dans la perspective d'une urbanisation durable. Dans un contexte où les autorités nationales et locales ainsi que d'autres acteurs adoptent rapidement des approches numériques pour planifier, gérer, diriger et financer l'urbanisation, il est essentiel de veiller à ce que les personnes soient placées au centre de ces efforts.

3. À cette fin, à sa deuxième session, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté un projet de résolution intitulé « Directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes » présenté par l'Allemagne, le Botswana, la France, le Pakistan et la République de Corée (HSP/HA.2/L.4).

* HSP/EB.2023/10.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

4. La résolution susvisée prie la Directrice exécutive d'ONU-Habitat :
- a) Sous réserve de la disponibilité de fonds, de commencer l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offrirait un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies nationaux et locaux en matière de villes intelligentes, ce qui permettrait de garantir que l'infrastructure et les données urbaines numériques contribuent à rendre les villes et les établissements humains durables, inclusifs et prospères et respectueux des droits humains, et de les présenter pour examen et approbation éventuelle à l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de la reprise de sa deuxième session ;
 - b) De procéder à une consultation inclusive, y compris par l'intermédiaire des bureaux régionaux et nationaux d'ONU-Habitat, auprès des États Membres et des membres des institutions spécialisées des Nations Unies, des associations et organisations nationales et internationales d'autorités locales reconnues par l'ONU, des organismes des Nations Unies compétents, des institutions financières internationales, des agences de développement, des organisations non gouvernementales, des universités, des organisations de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, en tenant compte des connaissances traditionnelles, afin que le projet de texte puisse tenir compte des meilleures pratiques, des orientations et des enseignements retenus dans différents contextes et à différentes échelles ;
 - c) De faire rapport au Conseil exécutif sur les progrès réalisés dans l'application de cette résolution jusqu'à l'achèvement des travaux.

II. État d'application et guide

5. Afin de donner suite à la requête des États Membres, le secrétariat a établi un plan d'action global comportant deux grands volets correspondant aux demandes formulées dans la résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui sont exposés ci-dessous.

A. Meilleures pratiques et enseignements retenus à l'échelle mondiale

6. Dans la résolution, il était demandé que le projet de texte tienne compte des connaissances actuelles, des meilleures pratiques et des enseignements retenus dans différents contextes. Comme suite à cette demande, ONU-Habitat procède actuellement à une évaluation mondiale exhaustive des villes intelligentes, qui servira de fondement factuel aux directives à établir. Cette évaluation permettra non seulement d'étayer les directives en fournissant des données essentielles sur les tendances, les défis et les perspectives des villes intelligentes, y compris les disparités régionales, mais également d'établir un socle de données probantes et de connaissances mondiales sur lequel s'appuyer. Au moyen d'analyses des sources primaires et secondaires, comprenant une collecte de données brutes, des entretiens et des études sur les meilleures pratiques, l'évaluation garantira une couverture globale et une analyse approfondie des disparités propres aux différents contextes aux échelles régionale, nationale et infranationale. L'évaluation s'appuiera également sur les travaux et les partenariats d'ONU-Habitat, notamment le programme phare Villes intelligentes centrées sur les personnes et l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies (UNITAC), ainsi que sur des recherches menées sur le terrain avec l'appui des bureaux nationaux et régionaux. Afin d'assurer la solidité de l'évaluation, ONU-Habitat a lancé un appel mondial à l'établissement de partenariats pour la mener à bien. Les conclusions préliminaires de l'évaluation seront présentées en février 2024, tandis que l'évaluation finale sera achevée en octobre 2024.

B. Consultations inclusives

7. La résolution prévoit la tenue de consultations solides et inclusives aux fins de l'élaboration des directives internationales. Afin d'assurer une approche intégrée de l'élaboration des directives, des consultations ont été engagées à plusieurs niveaux et structurées comme suit :

- a) **Au niveau mondial** : en septembre 2023, ONU-Habitat a demandé aux États Membres de désigner des experts spécialisés dans le domaine des villes intelligentes et de la numérisation, qui a conduit à la sélection de 30 experts pour former le Groupe de travail mondial d'experts, qui est le principal organe consultatif pour l'élaboration des directives. Les experts, choisis de manière à assurer un équilibre entre les femmes et les hommes, les régions géographiques et les compétences, aideront le secrétariat d'ONU-Habitat à rédiger les directives. Ils seront appelés, pour ce faire, à échanger leurs points de vue sur les tendances et les défis ; fournir des connaissances, des données et des exemples de meilleures pratiques ; participer au débat sur les principes et les approches à adopter pour l'élaboration des directives ; et offrir des compétences dans les domaines de la recherche scientifique, des technologies numériques et des méthodes participatives en vue

de proposer des solutions pour des villes intelligentes. Le Groupe tiendra sa première réunion en ligne en novembre 2023 pour définir les grandes lignes de son plan d'action, la portée de ses travaux et les résultats escomptés. Cette première réunion sera suivie de trois réunions en présentiel en 2024 et 2025 afin d'assurer une supervision continue de l'élaboration des directives ;

b) **Au niveau régional** : parallèlement, un vaste processus consultatif sera mené par le biais de rencontres en présentiel (en attente de confirmation d'un financement) et de plateformes en ligne, qui sera facilité par les bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Les experts nommés par les États Membres qui n'auront pas été inclus dans le Groupe de travail mondial d'experts seront consultés dans le cadre de groupes régionaux, en veillant à l'équilibre entre les femmes et les hommes, les régions géographiques et les compétences. Cette phase visera à inclure dans les directives divers aspects géographiques et considérations contextuelles ;

c) **Au niveau thématique** : des consultations supplémentaires portant sur des sujets essentiels traités dans les directives, notamment les technologies, les aspects socioéconomiques, l'inclusion des communautés, les droits humains numériques et d'autres sujets, pourront être organisées sur recommandation spéciale émanant du Groupe de travail d'experts, du rapport sur l'évaluation mondiale ou du secrétariat d'ONU-Habitat ;

d) **Au niveau des parties prenantes** : des consultations supplémentaires (sous réserve de confirmation d'un financement) pourront être menées avec des groupes de parties prenantes, notamment des organisations internationales (comme le système des Nations Unies dans son ensemble, les institutions financières internationales, etc.), le secteur privé, des universités, la société civile et d'autres parties prenantes concernées. Un large éventail de parties prenantes et d'acteurs ont déjà manifesté un grand intérêt pour les directives internationales, offrant ainsi de nombreuses possibilités d'enrichir le processus préparatoire.

8. Un appel à accueillir les trois réunions en présentiel du Groupe d'experts et deux réunions de consultations régionales a été lancé en septembre 2023. Les résultats seront annoncés fin novembre.

9. Par ailleurs, ONU-Habitat poursuivra ses activités de plaidoyer, de mobilisation de ressources et de recherche d'alliances en vue de promouvoir les directives, d'identifier les principales parties prenantes, d'assurer la viabilité financière de l'opération et de créer des partenariats. C'est ainsi que les directives ont été présentées dans le cadre de forums mondiaux et régionaux tels que l'Africa Smart Cities Investment Forum à Kigali (septembre 2023), la World Smart Cities Expo à Séoul (septembre 2023) et le Smart City Expo World Congress (novembre 2023). Des efforts similaires continueront d'être déployés tout au long du processus préparatoire afin d'assurer une mobilisation et une collaboration de grande ampleur autour des directives.

III. Calendrier

10. ONU-Habitat s'est appuyé sur son expérience de l'élaboration de directives internationales pour élaborer un guide des préparatifs en cours¹. Les principales étapes de ce processus se dérouleront conformément au calendrier ci-après.

Étape	Description	Date (indicative)
Appel à la nomination d'experts	Les États Membres sont invités à nommer des experts spécialisés dans les domaines du numérique et des villes intelligentes pour contribuer à l'élaboration des directives	Septembre 2023
Appel à accueillir les réunions du Groupe d'experts et les consultations régionales	Les États Membres sont invités à accueillir les réunions du Groupe d'experts et les consultations régionales par un appel lancé à l'échelle mondiale	Septembre 2023
Appel à l'établissement de partenariats en vue de l'évaluation mondiale des villes intelligentes	Appel à l'établissement de partenariats avec les universités en vue de la publication du <i>World Smart Cities Outlook</i> (rapport mondial sur les villes intelligentes)	Septembre 2023
Coup d'envoi des travaux du Groupe de travail d'experts	Les consultations mondiales commencent officiellement avec la réunion en ligne du Groupe de travail d'experts visant à définir la portée des travaux, le plan d'action et le calendrier des travaux	Novembre 2023

¹ Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (<https://unhabitat.org/international-guidelines-on-urban-and-territorial-planning>).

Étape	Description	Date (indicative)
Avant-projet du <i>World Smart Cities Outlook</i>	Conclusions préliminaires du <i>World Smart Cities Outlook</i> destinées à éclairer la première réunion du Groupe d'experts	Février 2024
Réunion du Groupe d'experts I	Première réunion en présentiel du Groupe d'experts	Février 2024
Réunion de consultation régionale I	Réunion en présentiel des experts et groupes régionaux	Janvier à mai 2024
Conclusions finales du <i>World Smart Cities Outlook</i>	Conclusions finales du <i>World Smart Cities Outlook</i> destinées à éclairer la deuxième réunion du Groupe d'experts	Juillet 2024
Avant-projet de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes	Avant-projet de directives internationales, issu de la première réunion du Groupe d'experts, définissant les principes fondamentaux et la structure des directives	Août 2024
<i>World Smart Cities Outlook</i>	Publication de l'étude	Octobre 2024
Réunion du Groupe d'experts II	Deuxième réunion en présentiel du Groupe de travail d'experts	Octobre 2024
Projet de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes	Deuxième projet de directives, issu de la deuxième réunion du Groupe d'experts, diffusé au sein de divers groupes de consultation pour observations et remarques finales	Décembre 2024
Réunion de consultation régionale II	Réunion en présentiel des experts et groupes régionaux	Juin à décembre 2024
Réunion du Groupe d'experts III	Troisième réunion en présentiel du Groupe de travail d'experts	Mars 2025
Directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes	Présentation de la version finale des directives à l'Assemblée d'ONU-Habitat pour approbation	Juin 2025

IV. Principaux défis

11. Le processus préparatoire est confronté à un certain nombre de défis importants qui nécessitent des mesures correctrices résolues et une collaboration efficace entre les différents acteurs.

Parmi ces défis, on peut citer les suivants :

a) **Équilibrer les ambitions et les ressources** : le coût d'un processus préparatoire pleinement inclusif est estimé à 1 179 384 dollars. Le Gouvernement français a annoncé une contribution de 311 700 dollars. L'insuffisance de fonds de 867 684 dollars, si elle n'est pas comblée, pourrait nécessiter une approche plus rationalisée et moins consultative. L'affectation de ressources supplémentaires au processus préparatoire revêt également un caractère d'urgence étant donné la nécessité d'achever les directives en 2025 ;

b) **Assurer des consultations exhaustives** : le sujet des villes intelligentes, qui touche un large éventail d'acteurs et de parties prenantes, est très vaste et requiert des recherches et des consultations approfondies. Cette complexité sera saisie dans le cadre du processus d'évaluation mondiale et de consultation à plusieurs niveaux. Toutefois, ce processus reste très complexe et nécessite une collaboration étroite et des efforts considérables de la part des États Membres ainsi que des parties prenantes ;

c) **Respecter un calendrier rigoureux** : les directives doivent être achevées avant la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2025. D'ici-là, ONU-Habitat devra mener des consultations approfondies, recueillir des données et des statistiques, mener à bien des procédures de recrutement et rédiger les directives avec une efficacité exceptionnelle et dans un délai serré. La qualité des travaux rigoureux à mener dans des délais aussi contraignants serait bien mieux garantie si des ressources additionnelles étaient allouées, qu'il s'agisse de contributions financières ou en nature. Ce soutien additionnel renforcerait les capacités internes, facilitant efficacement les processus susmentionnés.

V. Prochaines étapes

12. ONU-Habitat continuera de n'épargner aucun effort pour achever l'élaboration des directives internationales d'ici 2025, mais compte également sur la collaboration et la mobilisation de tous les acteurs concernés par le processus préparatoire. L'Organisation est consciente que l'élaboration des directives est particulièrement opportune dans le contexte du plan stratégique en cours d'ONU-Habitat (dont l'échéance est fixée à 2025) et que ces directives jetteront également les bases de ses travaux concernant les villes intelligentes et l'innovation numérique dans le contexte du nouveau plan stratégique (2025–2029).
